



DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires

DATE : Le 27 juillet 2022

**OBJET : Modalités de levée d'isolement des travailleurs positifs –
Protection respiratoire de type N95**

Suite à la parution de la [note de service du 25 juillet](#) dernier quant aux modalités de levée d'isolement des travailleurs positifs, à la validation auprès de différents établissements de santé concernant l'application du port du masque de type N95 dans ce contexte et la validation auprès de la PCI quant au risque de transmission du virus, nous vous transmettons aujourd'hui la mise à jour de la directive à suivre quant au port de la protection respiratoire de type N95.

Type de masque à porter lors du retour hâtif d'un travailleur positif à la COVID-19	
Milieus de soins et de longue durée	Port du N95 pour le TDS et masque de procédure pour son équipe de travail
Hors milieux de soins (à l'exception des milieux administratifs) Ex. : CRDI, CRDP, Centre jeunesse, DPJ	
Milieus administratifs	Masque de procédure pour le TDS

Pour que cette directive soit efficace contre la transmission de la COVID-19, il est obligatoire que le travailleur devant porter un masque de type N95 ait un fit-test réussi et ce, avant le port du masque dans le milieu de travail. AUCUN masque de type N95 n'est universel.

RAPPEL

Vous devez avoir en tout temps les modèles de masque de type N95 disponibles pour votre personnel. Les résultats des fit-tests individuels sont disponibles dans virtuo. Vous trouverez la procédure pour y accéder dans l'équipe Teams «Fit-tests inscriptions» / Fichiers / PRO_résultats_fit-tests_yés_01-04-2021.

La directive de porter le masque de type N95 en continu demeure obligatoire pour l'ensemble du personnel d'un service dans le contexte d'une éclosion.

Dans le cadre du travail, l'employé a un devoir de protection envers les usagers et également une obligation de respecter les mesures préventives (ex. le port des EPI en fonction du risque) mises en place dans le milieu afin d'assurer sa propre sécurité et celle d'autrui également.

Le gestionnaire, quant à lui, a la responsabilité de protéger le milieu et la santé et la sécurité tant des usagers que des employés en faisant respecter les directives émises (ex. s'assurer que le personnel porte les EPI appropriés en fonction du risque).

Merci de votre habituelle collaboration,

« Signature autorisée »

Marie-Claude Leclerc

Coordonnatrice des services de santé et soutien global des personnes

Contenu et diffusion approuvés par : Mme Renée Berger, Directrice générale adjointe, Performance, soutien et administration